

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE991

présenté par

Mme Bonneton, Mme Allain, Mme Massonneau et M. Molac

ARTICLE 26

A l'alinéa 5, après le mot :

« communs »

insérer les mots :

« au niveau régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de l'agro-écologie est un élément central de ce projet de loi, aussi il apparaît indispensable que parmi les missions de l'enseignement agricole figure l'acquisition et la diffusion de connaissances et de compétences en dans le domaine de l'agro-écologie.